Image not found or type unknown

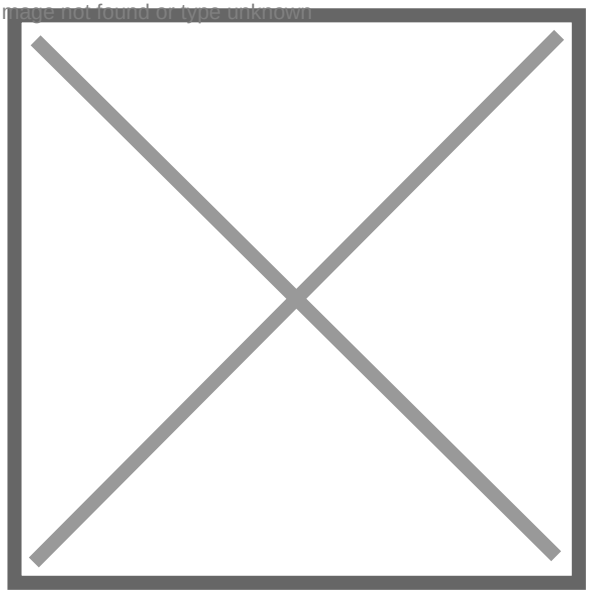

Demande naturalisation rejetée (pas d'ajournement)

Par **mehditounsi**, le **17/02/2014** à **16:53**

Bonjour,

Je vous écris parce que je ne trouve pas de réponse à ma situation sur internet.

J'habite en France depuis 8 ans, je suis d'origine Tunisienne, j'ai obtenu 3 diplômes universitaires en France.
Je suis ingénieur en informatique en CDI depuis 4 ans, j'ai acheté mon propre appartement en France en 2011.

J'ai effectué une demande de naturalisation en 2012, elle a été rejetée (il ne s'agit pas d'un ajournement de deux ans comme souvent pour les autres mais d'un rejet de la part du préfet) pour le motif : malgré mon niveau d'études j'ai méconnue aux valeurs de la république Française tels que devise et laïcité (J'avais oublié le mot Fraternité, et je ne connaissais pas la définition du mot laïcité)

Ma question est ce que j'ai le droit de demander la naturalisation une deuxième fois maintenant (2 ans après le rejet de la première demande en 2012) ?
Sachant que je n'ai pas fait un recours en 2012 par ce que au fond de moi je sentais que le rejet était légitime parce que je n'avais pas bien répondu aux questions de l'entretien.

Est ce que c'est vrai l'histoire de 5 ans d'attente obligatoire après un premier rejet ? J'ai peur qu'on me dit que je n'ai pas le droit de déposer une nouvelle demande de naturalisation sachant que mon salaire est 3 fois le SMIC, je paye les impôts systématiquement et j'obéi totalement aux lois de la république, je n'ai jamais eu un problème avec qui que ce soit.

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés